

Doublon



République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique - UCSPE

Etat d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-II en 2010

**Revue
2010**

Septembre 2011

Table des matières

CONTEXTE GENERAL	5
I. Création de richesses	6
1.1. Cadre macroéconomique	6
1.2. Secteurs productifs	7
1.3. Secteurs d'appui à la croissance	11
II. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	15
2.1. Secteur de l'Education et de la Formation	15
2.2. Secteur de la santé	19
2.3. Secteur de l'Eau potable et de l'assainissement	21
2.4. Secteur de l'environnement	22
2.5. Secteur de l'habitat	23
III. PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	25
3.1. Protection sociale des groupes vulnérables	25
3.2. Renforcement et réformes de la Sécurité Sociale	27
3.3. Extension de la Protection Sociale	28
3.4. Prévention et de la gestion des risques de catastrophes	28
IV. BONNE GOUVERNANCE , DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF	31
4.1. Bonne gouvernance	31
4.2. Développement local et décentralisation	33
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	35
ANNEXE : LISTE RESTREINTE DES INDICATEURS	37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AMP	AMP
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche Par les Compétences
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
APC	Approche Par les Compétences
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Bureau d'Appui à la Création d'Entreprises
BCG	Bacille Calmette et Guérin
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CE1	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année primaire
CE2	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année primaire
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CEPS	Cellule d'Etudes et de Planification et de Suivi
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNLS	Conseil National de Lutte contre le Sida
CPI	Counterpart International
CR	Communauté Rurale
DACG	Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DACS	Direction des Affaires Civiles et du Sceau
DB	Direction du Budget
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DEPT	Direction des Etudes et de la Planification Touristique
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	Direction Générale des Finances
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DSRV	Direction de la Solde des Pensions et des Rentes Viagère
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTAI	Direction du Traitement Automatique de l'Information
DTC	Diphthérie Tétanos Coqueluche
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ENF	Enseignement Non Formel
EPE	Education Pour l'Emploi
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FMI	Fonds Monétaire International
GRNE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
GWh	Gigawatt-heure
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IHPC	l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MW	Mégawatt
NETS	Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux
NPNE	Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OCB	Organisations Communautaires de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLCPFTE	Programme de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PRODEB	Programme national de Développement de la Pisciculture
PRSE	Projet de Restructuration du Secteur de l'Electricité
PSJ	Programme Sectoriel Justice
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
RBC	Réadaptation à Base Communautaire
RBT	Réserves de Biosphères Transfrontalières
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
REVA	Plan pour le Retour vers l'Agriculture
SA	Société Anonyme
SARL	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SIGFIP	Système d'Intégré de Gestion des Finances Publiques
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
STABEX	Stabilisation des recettes d'Exportation
SUARL	Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
VAT	Vaccin Antitétanique
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

CONTEXTE GENERAL

Les années 2000, notamment à partir de 2003, sont marquées par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSRP-I), réactualisé en 2006 pour couvrir la période 2006-2010 (DSRP-II). Ce document s'est avéré être le cadre de référence partagé en matière de politique économique et sociale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. A cet effet, il a permis de mobiliser des ressources, dans le contexte général de poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 et de réduction de la pauvreté, en particulier.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté sur la période 2006-2010, le Sénégal s'est engagé auprès de ses partenaires, à rendre compte des réalisations à travers une revue annuelle conjointe sur la base d'un rapport d'avancement de la mise en œuvre des activités prioritaires déclinées dans le DSRP II.

Pour l'année 2011, la revue coïncide avec le processus de validation du nouveau Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015). Par conséquent, elle complète le bilan-diagnostic validé du DPES, qui est partie intégrante du dit rapport, et porte sur la situation en 2010 des indicateurs retenus dans la liste restreinte. Le présent document, a été rédigé sur la base des contributions sectorielles suite à la *circulaire N° 1564/PM/SGG/SP du 14 Avril 2011* du Premier Ministre instruisant les Ministères techniques à tenir des réunions ou revues sectorielles. Il privilégie les indicateurs de la liste restreinte, mais fait l'effort d'intégrer le maximum d'informations sectorielles disponibles pour étayer l'analyse qui est faite suivant les quatre axes stratégiques du DSRP-II et à travers tous les secteurs de la vie économique et sociale.

I. Création de richesses

La création de richesses repose sur un cadre macroéconomique stable et la mise en œuvre de politiques sectorielles et multisectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté. L'analyse traite du cadre macroéconomique, des secteurs productifs et des secteurs d'appui à la croissance par une appréciation de la progression des indicateurs retenus dans la liste restreinte

1.1. Cadre macroéconomique

L'économie sénégalaise reste marquée en 2010 par une évolution relativement satisfaisante de l'ensemble des indicateurs macroéconomiques. Elle s'est redressée avec un *taux de croissance du PIB réel* de 4,2% (pour une prévision initiale de 4%) contre 2,2% en 2009. Cette situation est due à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui ont atteint respectivement +4,5% et +4,9%. En revanche, cette reprise a été amoindrie par le ralentissement du secteur secondaire (+2,9%) imputable en partie aux difficultés d'approvisionnement en électricité qui se sont accentuées dans la seconde moitié de l'année.

L'*inflation* mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), se situe en moyenne à 1,2% en 2010, en raisons de l'évolution des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+4%), du poste «logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles» (+2,1%) et du «transport» (+2,9%). En ce qui concerne le déflateur du PIB, il s'est établi à 1,3% en 2010, soit en-dessous du seuil communautaire fixé à 3%.

Pour ce qui est de la *gestion budgétaire*, elle s'est améliorée grâce à la bonne évolution des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses publiques. Les recettes budgétaires recouvrées en 2010 sont évaluées à 1 245,7 milliards contre 1121,9 milliards en 2009, soit une hausse de 11% imputable à la fois aux recettes fiscales et non fiscales. La pression fiscale aurait atteint 18,9% en 2010 contre 18% en 2009, dépassant le plancher communautaire fixé à 17%. Cette légère performance s'explique par l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement et l'élargissement de la base taxable. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils sont évalués à 1722,8 milliards en 2010 contre 1608 milliards en 2009, soit une hausse de 7,1%. Cette augmentation est due aux dépenses d'investissement, aux dépenses de personnel et aux intérêts sur la dette publique.

Le *déficit public* a été légèrement réduit, passant de 4,9% du PIB en 2009 à 4,5% du PIB en 2010. Le solde budgétaire de base hors dépenses effectuées sur ressources PPTE et IADM, s'est établi en déficit de 1,8% du PIB en 2010.

S'agissant de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), elle s'est redressée en 2010 avec un taux de croissance estimé à 5,3% après avoir connu une baisse de 7,4% en 2009. Cette évolution découle de l'apurement d'une partie des dettes de l'Etat vis-à-vis du secteur privé, mais également de l'amélioration de l'environnement interne et international devenu beaucoup plus favorable. Ainsi, le *taux d'investissement* mesuré par la FBCF s'élève à 23,9% du PIB en 2010 contre 23,7% en 2009.

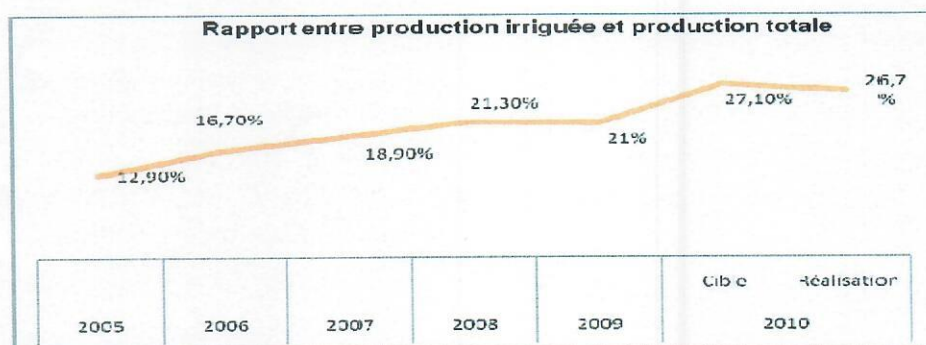
Concernant les échanges avec l'extérieur, ils sont caractérisés en 2010 par une amélioration du compte courant dont **le déficit hors dons, exprimé en pourcentage du PIB**, ressort à 6,1% en 2010 contre 7,1% en 2009. Globalement, le solde de la Balance des Paiements est excédentaire de 129,4 milliards en 2010, soit une amélioration de 33 milliards par rapport à l'année 2009.

La récente évaluation menée conjointement par la Banque Mondiale et le Sénégal révèle que la pauvreté aurait stagné sur la période 2005 à 2009 avec **une incidence de la pauvreté des individus** passant respectivement de 50,8% à environ 50,7%. Probablement, le niveau de croissance atteint en 2010 ne traduit pas une baisse significative de l'incidence de la pauvreté. Si la pauvreté avait légèrement reculé à Dakar et stagné dans les autres centres urbains, elle aurait quelque peu augmenté en milieu rural. Les résultats de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté (ESPS-2) permettront de corroborer ces estimations.

1.2. Secteurs productifs

Au regard de l'évolution des indicateurs du sous-secteur de l'**Agriculture**¹, les résultats enregistrés restent mitigés. Le **rapport entre la production irriguée et la production totale** est passé de 21% en 2009 à 26,7% en 2010, soit une hausse de plus de 5%, sensiblement en-dessous de la cible de 27,1%. Cette performance résulte de l'amélioration de la productivité à travers l'application correcte du paquet technologique (bon travail du sol, utilisation correcte des fertilisants, utilisation de semences de qualité, protection rigoureuse des cultures, bonne rotation culturale, etc.) et aussi des efforts fournis dans l'extension des superficies irriguées avec la mise en œuvre progressive du plan REVA et l'amélioration des aménagements hydro-agricoles au niveau de la vallée.

Graphique 1 : Evolution du Rapport entre production irriguée/production totale



Source : Revue sectorielle 2010 Agriculture

Cependant, il convient de retenir que malgré cette évolution, des disparités existent, notamment, entre la vallée (zone Nord) qui recèle le plus grand potentiel «eaux de surface et le reste du pays où les activités de développement de cultures irriguées restent encore timides. Les efforts fournis par l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la Grande Offensive

¹ Données tirées du rapport de revue sectorielle du Ministère de l'Agriculture
Revue 2011

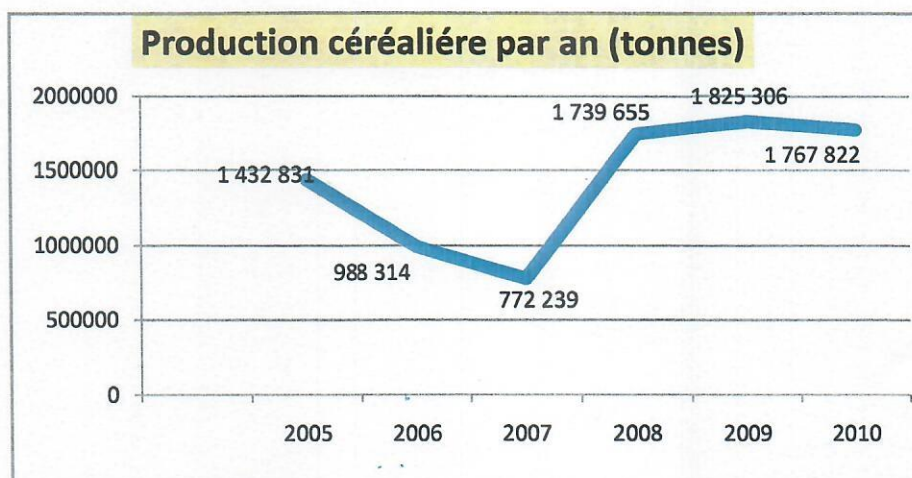
Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), n'ont pas suffi à obtenir les résultats attendus dans le domaine de l'irrigation du fait de la faiblesse des investissements en faveur de la maîtrise de l'eau.

Des actions soutenues devront être poursuivies et amplifiées pour davantage booster la production et favoriser le développement de l'irrigation sur l'ensemble du territoire national. Dans cette même dynamique, la modernisation des méthodes culturales, la lutte contre la salinisation et l'appauvrissement des terres, l'augmentation des revenus d'exportation, la finalisation du processus de révision de la législation foncière et gestion du découpage administratif et des sols, la mise en œuvre de mesures pour la baisse du coût de l'aménagement hydro agricole, la promotion et l'accroissement des cultures irriguées et la maîtrise de l'eau, sont des priorités pour assurer le développement du sous secteur de l'agriculture.

S'agissant de la *production céréalière*, elle est de 1 767 822 tonnes en 2010 contre 1 868 908 tonnes en 2009, soit en dessous de la cible fixée en 2010 (2039184) malgré une augmentation de 11% des rendements. Cet infléchissement de 5% par rapport à 2009 est dû essentiellement à la réduction respective des productions de fonio (55%) et de maïs (43%), dont les productions ont baissé respectivement de 55% et de 43% par rapport à l'année précédente suite à une baisse des superficies cultivées. De cette contre performance, il résulte une diminution de la couverture nationale des besoins céréaliers qui est passée de 64% à 60%.

En effet, depuis plusieurs décennies, l'accroissement de la production de céréales évolue plus lentement que le croît démographique. Plus récemment, les prix des denrées de grande consommation ont subi l'effet de la flambée des cours mondiaux, ramenant alors au centre des politiques publiques les fonctions fondamentales de l'agriculture. La GOANA en est alors apparue très prometteuse pour apporter une solution définitive à la question de l'insécurité alimentaire. L'ouverture des débouchés en termes de circuits et de financement de la commercialisation, notamment à travers la transformation permettra aux réalisations de la GOANA de passer à un nouveau palier. L'objectif de croissance du sous-secteur sera également soutenu par les cultures de diversification dans les différentes zones agro-écologiques, telles que l'horticulture, la floriculture, la filière laitière, l'aviculture, la pêche, l'agroforesterie, etc.

Graphique 2 : Evolution de la production céréalière et taux de couverture des besoins céréaliers



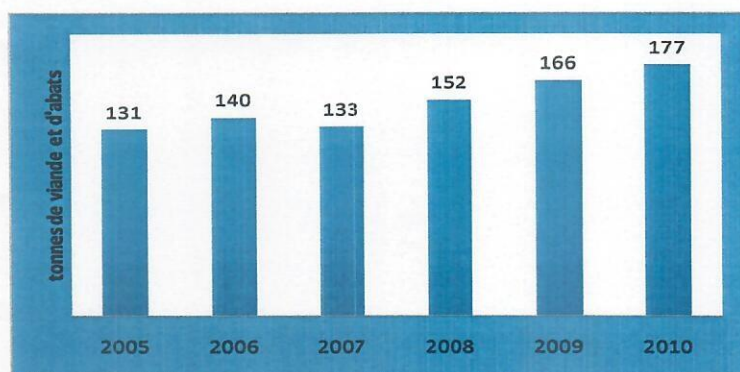
Source : Revue sectorielle 2010 Agriculture

Malgré la baisse la production de céréales, celle du **riz** dans la vallée progresse de 23% en 2010 et maintient le poids de sa contribution (évalué à 26,8%) à la production céréalière. Ce poids est en grande partie intensifié par le **riz irrigué**, ce qui indique un effort soutenu dans la maîtrise de l'eau. Ce constat concilie l'Objectif Stratégique n°1, à savoir l'amélioration et la sécurisation de la base productive.

Pour le sous-secteur de l'**Élevage**, la **production de viande et d'abats** estimée à 177.000 tonnes en 2010, a connu une progression de 6% par rapport à l'année 2009 (166.000 tonnes), avec une bonne performance notée dans certaines filières, en particulier celle de l'aviculture industrielle, qui tirerait toujours profit du maintien de la mesure d'interdiction d'importation, suite à la menace liée à la grippe aviaire.

Par ailleurs, il est également important de noter que parallèlement au progrès réalisé, une baisse des importations de produits carnés de 9% est advenue par rapport à 2009, avec une légère hausse de la consommation per capita (14,8 kg, contre 14,3 kg en 2009), couverte à hauteur de 95,8% par la production locale.

Graphique 3 : Evolution de la production locale de viande et d'abats

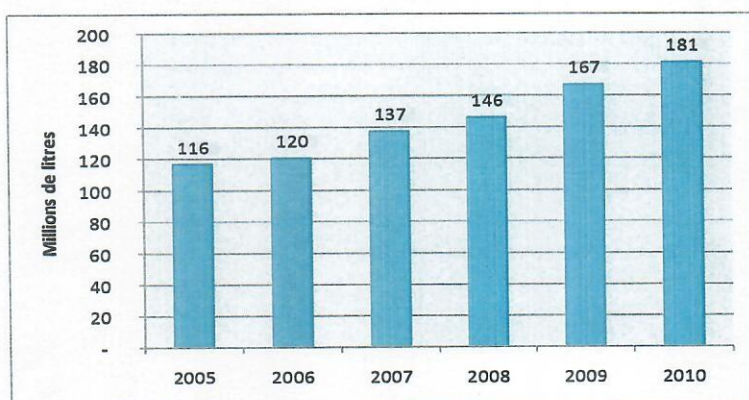


Source : Direction de l'Élevage

La production est répartie comme suit : 43% de viande bovine, 26% de viande de volaille, 23% de viande de petits ruminants et 8% de viande porcine. Malgré cette progression, la cible² retenue pour 2010 (187 000 tonnes) n'a pas été atteinte. Ceci tient principalement à la production de viande de volaille industrielle qui a été largement en deçà (-30%) des prévisions et à des carcasses moins lourdes que prévues pour les petits ruminants et les porcins³.

Quant à **la production de lait**, elle porte sur un volume de 181 millions de litres en 2010, contre 167 millions de litres en 2009. Les performances enregistrées résultent des efforts fournis par l'Etat en direction du développement de la filière, dont les effets ont été amplifiés par des conditions d'élevage satisfaisantes résultant d'une très bonne saison des pluies. Toutefois, en dépit des importants progrès réalisés, la production locale n'a pas encore réussi à induire une baisse des importations laitières, en particulier de poudre de lait, auxquelles l'Etat a recours pour couvrir les besoins de consommation nationale en produits laitiers. Les importations ont porté en 2010 sur un volume de 42.081 tonnes. Elles ont couvert la consommation nationale (36,9 litres par habitant) à hauteur de 60,8%, contre 39,2% pour la production nationale.

Graphique 4 : Evolution de la production locale de lait



Source : Direction de l'Elevage

Même si l'on note un dynamisme des systèmes semi-intensif et intensif au cours de ces dernières années, avec le développement de l'insémination artificielle et des fermes laitières périurbaines, l'essentiel de la production laitière nationale est encore assuré par les systèmes d'élevage extensif.

Concernant **la pêche et l'aquaculture**, elles représentent un sous-secteur stratégique pour l'économie nationale de par leur contribution importante aux équilibres macroéconomiques (apport en devises, emplois, revenus et valeur ajoutée), au bien-être et à l'alimentation des populations. Ce sous-secteur fait partie des cinq grappes de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise à renforcer le potentiel contributif de la pêche et l'aquaculture sur la croissance économique.

² Cible révisée et conforme avec le CDSMT

³ Poids moyens des carcasses enregistrés : 149,8 kg pour les bovins (150 kg prévus), 12,7 kg pour les ovins (14 kg prévus), 9,4 kg pour les caprins (10,5 kg prévus), 41,2 kg pour les porcins (42 kg prévus)

Les initiatives prises en relation avec la Grappe « Produits de la Mer et Aquaculture » de la SCA ont permis de bâtir à l'échelle nationale une coalition des acteurs (parlementaires, administratifs, secteur privé, société civile, instituts de recherche) qui s'est évertuée à effectuer des actions de plaidoyer en faveur du développement de l'aquaculture auprès des autorités publiques et des partenaires techniques et financiers. Il en a résulté deux initiatives majeures, à savoir l'élaboration consensuelle d'un Programme national de Développement de la Pisciculture (PRODEP) soumis à la BAD pour financement et la formation d'une sous-grappe aquacole au Nord du Sénégal, en attendant l'implantation prochaine d'une sous-grappe aquacole dans la région Sud.

Des actions soutenues sont menées dans le cadre de la poursuite de l'objectif relatif à la gestion durable et à la restauration des ressources halieutiques. Ces actions ont principalement porté sur la révision du code de la pêche et de ses décrets d'application, l'immatriculation du parc piroguier, la régulation de l'accès aux ressources, la création d'Aires Marines Protégées (AMP), l'immersion de récifs artificiels, l'élaboration de plans d'aménagement des pêcheries et l'application du respect du repos biologique. En matière de valorisation de la production halieutique, les mesures appliquées ont aussi porté sur la mise aux normes de l'amont de la filière, la construction de quais de pêche et d'aires de transformation, la réalisation de la chaîne de froid, la restructuration des industries de pêche.

Même si le financement du STABEX a permis de réaliser la mise aux normes des quais de Mbour et Joal, de nombreux sites pilotes n'ont pas été couverts et restent à être mis aux normes. Les autres réalisations enregistrées concernent la construction des quais de pêche de Thiaroye sur Mer et de Boudody, du Centre de Pêche de Lompoul, l'extension du quai de pêche de Hann, l'aménagement d'aires de transformation des produits de la pêche et la réalisation en cours de 15 complexes frigorifiques.

Parmi les contraintes du sous-secteur, on note: le faible niveau des allocations budgétaires et financières prévues par l'État et les partenaires techniques et financiers, des insuffisances au plan technique et dans le management de certains projets et programmes de la pêche, l'insuffisance d'infrastructures de bases nécessaires à l'accroissement de la production aquacole, la non disponibilité des ressources et moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues au plan d'actions de la Grappe « Produits de la Mer et Aquaculture ».

Concernant le sous-secteur du Tourisme, le *nombre d'entrées de touristes par an* est passé de 810.000 en 2009 à 842.400 en 2010. Malgré cette évolution, la cible prévue n'a pas été atteinte (900.000). Cette situation découle en partie de la persistance des contraintes liées à la faible promotion de la destination Sénégal (faiblesse du système de communication et de marketing touristique, absence d'un répertoire exhaustif des richesses touristiques nationales) et au manque d'attractivité des investissements touristiques (déficit d'infrastructures structurantes au niveau des sites touristiques, absence de conditions favorables à l'investissement privé, etc.). La conjoncture économique mondiale aurait aussi des effets sur ce ralentissement.

1.3. Secteurs d'appui à la croissance

La mise en œuvre du DSRP-II a été marquée, dans le domaine des Infrastructures par l'exécution de la phase 2 du Programme Sectoriel Transport (PST-2), du Programme d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU) achevé en décembre 2008 et du Projet d'appui au transport et à la mobilité urbaine (PATMUR). Le Gouvernement a consenti d'importants

efforts avec la mise en place du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), devenu opérationnel en 2010 et qui a permis d'augmenter le niveau des ressources allouées à l'entretien routier. Le budget est passé de 37 milliards en 2009 à 45 milliards FCFA en 2010. Ainsi, le *nombre de km de route non revêtue classée récupérée par an* est-il passé de 106 km en 2009 à 662 km en 2010, dépassant l'objectif fixé à 400 km. De même, le *nombre de km de route revêtue classée récupérée* a évolué de 689 km en 2009 à 698 km en 2010, pour une cible similaire de 400 km.

Le *nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural* par an est passé de 209 km en 2009 à 176,5 km en 2010, se situant loin de l'objectif fixé à 250 km. Cette contre performance s'explique par les requêtes sans suite adressées aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la réalisation de 590 km de pistes mais aussi par la non prise en compte dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) des crédits nécessaires au financement de la réalisation des 250 km de pistes. Néanmoins, l'étude technique d'exécution pour la réalisation de 590 km de pistes de désenclavement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Saint-Louis, Matam, Louga, Thiès et Tambacounda, a été finalisée.

Concernant le sous-secteur de l'Energie, il est marqué en 2010 par des difficultés d'approvisionnement en combustible avec des conséquences notoires sur la fourniture d'électricité. L'*énergie totale produite* est passée de 2.489.217 MWh en 2009 à 2.427.077 MWh en 2010, pour un objectif préalable de 2.568.000 MWh. Ces contre-performances s'expliquent par divers facteurs : difficultés dans l'approvisionnement en combustibles, les défaillances techniques enregistrées au niveau de certains groupes, les pertes de transport et de distribution.

Pour l'amélioration et la sécurisation de l'accès durable des populations à l'énergie, le *nombre de mégawatt mis en service* s'élève à 686,5 MW en 2010, contre 684,5 MW en 2009, pour un objectif cible de 684,55 MW en 2010. La quantité d'*énergie non distribuée* est de 177,05 Gigawatt-heure (GWh) en 2010. Parmi les facteurs explicatifs, on note l'insuffisance de production, des incidents dans le réseau des manœuvres et travaux, des perturbations dans la distribution de l'électricité, des carences dans la logistique et le transport et une absence totale de la gestion de la demande d'électricité. Globalement, le Sénégal reste un pays dépendant des importations de pétrole et ne possède pas de recours alternatif pour palier aux chocs exogènes. Aussi, malgré les investissements réalisés, la capacité de stockage reste insuffisante, et les populations encore mal informées sur l'utilisation rationnelle de l'énergie en cette période de carence. Cette situation a impacté⁴ négativement sur le bien-être des populations et sur l'activité économique de manière globale.

S'agissant de l'*électrification rurale*, les réalisations en 2010 restent inchangées par rapport à l'année précédente, soit un taux de 22,0% contre une prévision de 24%⁵. Toutefois, le rythme d'électrification rurale doit être accéléré pour permettre l'atteinte de l'objectif de 55,0% fixé pour 2015. A cet égard, il faudrait renforcer le partenariat public-privé pour le développement des projets d'électrification rurale d'initiative locale, la réalisation des projets énergétiques

⁴ Il ressort d'une étude publiée par la DPEE en février 2011 que l'impact des délestages pour défaut de production suffisante d'énergie a engendré une perte de croissance de 1,4% en 2010.

⁵ Les cibles ont été revues en baisse par le Secteur.

multisectoriels, la réalisation des programmes d'urgence dont celui de l'électrification de 421 villages et le développement du biogaz en substitution du bois de feu et pour la production d'électricité. Le pic des réalisations est effectivement attendu en 2011-2012, avec le démarrage des travaux d'électrification dans plusieurs concessions et la mise en œuvre de plusieurs projets ERIL dont les financements ont été bouclés et la procédure d'appel d'offre entamée en 2010.

Dans le domaine de la Micro finance, le réseau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) s'est considérablement densifié au cours de cette dernière décennie. Pour la période analysée, le *nombre de bénéficiaires* est passé de 1.352.287 en 2009 à 1.400.565 en 2010, soit un écart positif de 48.278, dépassant la valeur cible de 2010 (1.077.629). Les crédits alloués aux bénéficiaires suivant les secteurs d'activités concernés sont répartis comme suit : commerce (63%), agriculture (10%), services (7%), habitat (5%), Artisanat (3%).

Cette avancée remarquable constatée au niveau de l'évolution du sociétariat est due principalement aux effets des interventions menées dans le cadre de l'extension de l'offre de services des SFD dans des zones non desservies, notamment dans les zones rurales et périurbaines à travers la construction de guichets physiques et la dotation de moyens logistiques pour des guichets mobiles. Cependant des contraintes demeurent au niveau de la professionnalisation et du financement du sous-secteur, de l'amélioration de l'accès et de la transparence, ainsi que dans l'extension et la diversification de l'offre.

Concernant les Petites et Moyennes Entreprises, le renforcement de leurs capacités a figuré parmi les principaux objectifs du DSRP, compte tenu du rôle important que celles-ci peuvent jouer dans ce cadre. Les PME apparaissent sous ce rapport comme un levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi.

L'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX) a permis la création en 2010 de 5.526 entreprises, toutes formes juridiques confondues, à travers son Bureau d'appui à la création d'entreprises (BCE). En 2009, le BCE avait procédé à la formalisation de 7130 entreprises. Le secteur du commerce (26%), les activités financières (21%), la construction et le BTP (10%), les services (9%), les activités immobilières (8%) et l'agriculture (9%) ont été les principaux secteurs ayant fait l'objet de créations d'entreprises constituées à 91% par des entrepreneurs sénégalais. La part des sociétés à capitaux (SARL, SUARL, SA et autres) a progressé à hauteur de 30% du nombre total d'entreprises constituées en 2010 contre 23% en 2009.

L'élaboration d'un cadre stratégique d'appui aux PME en 2009 et l'adoption d'une lettre de Politique Sectorielle des PME expliquent la bonne évolution de ces types de structures. Toutefois, même si la contribution des PME au PIB reste encore faible, quand bien même, les efforts consentis en vue de développer l'entrepreneuriat féminin semblent ne pas rester vains. Pour l'année 2010, le nombre de projets de femmes financés a encore évolué et dépasse le cap des 45%. Le nombre d'entreprises formelles dirigées par des femmes a sensiblement augmenté, passant de 86 à plus de 110 unités entre 2008 et 2010. Cependant, quelques contraintes au développement des PME persistent et sont liées au retard dans la mise en œuvre des décrets d'application de la loi d'orientation relative à leur promotion et à leur développement.

S'agissant de l'Emploi, la population potentiellement active de 15 ans et plus est passée de 5 678 497 à 7 299 215 entre 2002 et 2010, soit 202 000 nouveaux demandeurs d'emplois en moyenne annuelle. Le *taux de sous-emploi visible* de 22% en 2006 devrait se situer à 15,7% en 2010, soit un taux de croissance moyenne annuelle de -8,8%.

Quant au *taux d'activité globale*, il est estimé à 50% en 2010. Malgré les mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation de l'emploi, le sous-secteur est confronté à diverses contraintes parmi lesquelles on peut noter la dispersion des structures avec un niveau de communication faible, la non articulation entre l'emploi, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, la multiplicité des fonds avec des missions similaires, le manque de transparence du marché de l'emploi accentué par les retards notés dans la mise en place de l'observatoire de l'emploi et le répertoire opérationnel des métiers et emplois.

Dans le domaine de l'Equité et de l'Egalité de Genre, des avancées significatives ont été obtenues en termes d'amélioration du niveau de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. En effet, les femmes représentent aujourd'hui 30% des parlementaires et sont aussi présentes dans les organes de délibération au niveau des collectivités locales, notamment dans les Conseils régionaux (12,9%), les Conseils ruraux (11,4%) et les Conseils municipaux (26,9%). Toutefois, on constate un déséquilibre dans la représentation qui a poussé le Gouvernement à voter en 2010, la Loi sur la Parité absolue homme/femme dans les institutions totalement ou partiellement électives. La Loi sur la parité s'inscrit dans l'autonomisation de la femme et vise à lui permettre d'avoir un meilleur accès aux instances de prise de décision.

Conclusion partielle

En définitive, les résultats enregistrés en 2010 dans le domaine de la création de richesses semblent afficher une tendance générale en dessous des attentes. Même si l'économie sénégalaise reste marquée cette année par une évolution relativement bonne de l'ensemble des indicateurs macroéconomiques, les différents secteurs restent à des niveaux de performance en dessous des cibles. Les résultats dans le domaine de l'Agriculture restent mitigés à tout point de vue. La *production céréalière* baisse malgré une bonne amélioration des rendements en 2010. Le secteur de l'élevage progresse faiblement.

En ce qui concerne les infrastructures routières, d'importants efforts ont été consentis avec la mise en place du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), devenu opérationnel en 2010. Le secteur de l'Energie reste marqué par des difficultés d'approvisionnement en combustible avec des perturbations sur la fourniture d'électricité dont le coût a été estimé à 1,4% de perte en point de croissance.

Dans le domaine de l'emploi, des mesures ont été prises pour accélérer la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE). La poursuite des réformes sur l'amélioration du climat des affaires permettra de garantir les conditions d'émergence d'un secteur privé fort, ayant les capacités de créer des emplois massifs et de bonne qualité.

⁶ Selon les projections de l'ANSD.

La Micro finance a consolidé ses acquis, tandis que le secteur des PME semble progresser en dents de scie, même si les résultats ont sensiblement évolué en 2010. Les PME constituent le facteur de densification et de vitalité du tissu économique et sont une source de compétitivité de l'économie. A cet égard, il convient de prendre en compte la mortalité élevée des PME en recherchant des solutions viables et accessibles pour pouvoir y remédier, notamment en soutenant celles détenant un potentiel avéré pendant les phases critiques de leur cycle de vie.

Pour l'Equité et l'Egalité de Genre, les indicateurs suivis montrent des avancées significatives. Cependant, le nouveau défi qui se pose aujourd'hui et qu'il faut impérativement relever, est l'intégration du Genre dans les politiques et stratégies sectorielles de développement.

II. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

La prise en charge de la demande sociale à travers des investissements conséquents, l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux essentiels, la résolution des disparités notées dans la mise en place des infrastructures de base ainsi que leur répartition géographique, constituent des préalables pour le renforcement du capital humain. C'est dans cette optique que, le Sénégal a fait du développement des secteurs sociaux une priorité en vue de réduire la pauvreté et de favoriser l'atteinte des OMD.

2.1. Secteur de l'Education et de la Formation

Dans le secteur de l'Education et de la Formation, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) constitue le cadre opérationnel de la politique éducative du Sénégal. Il vise entre autres l'universalisation de la scolarisation, la résorption des disparités de genre, l'éradication de l'analphabétisme et l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché du travail.

Ainsi, en 2010 le *taux brut d'admission au CI (TBA)* s'élève à 123,6% contre 117,5% en 2009, dépassant ainsi la cible de 110,3%. Chez les Filles, le TBA est de 129,7% en 2010, soit un dépassement de 20,7 points par rapport à l'objectif (109%) ; il reste supérieur à celui des Garçons (117,7%). Ces résultats sont en majeure partie imputables aux efforts consentis par l'Etat et les divers partenaires dans la sensibilisation pour l'inscription des enfants en âge scolaire. Toutefois, des disparités régionales persistent, notamment dans les académies de Diourbel (78,4%) et de Kaffrine (89%) qui révèlent une insuffisance dans l'accès au cycle primaire.

Concernant le *taux brut de scolarisation (TBS)*, il a atteint 94,4% en 2010, soit un progrès de 0,65 point de pourcentage par rapport à la cible (93,75%). Ce résultat montre également un écart positif de 1,9 point par rapport à 2009 (92,5%). Par ailleurs, le TBS des Filles a dépassé de 3,7 points son objectif, alors que celui des Garçons n'a pas été atteint. Une synergie des interventions est notée pour l'accès et le maintien des enfants (particulièrement des filles) à l'école.

Tableau 1 : Evolution du TBS 2009-2010

Sexe	Réalisés en %		Cibles en %	
	2009	2010	2010	2015
Filles	95,9%	98,7%	95	105
Garçons	89,2%	90,3%	93	104
National	92,5%	94,4%	93,7	105

Source Rapport national sur la situation de l'Education 2010

De manière globale, la tendance observée sur la période 2008-2010 reste favorable à l'atteinte de la cible (105%) en 2015.

Le *taux d'achèvement du primaire* (TAP) est de 59,1% en 2010 contre 59,6% en 2009, soit en léger recul (0.6%) et loin de la cible de 66,2%.

Tableau 2 : Evolution du TAP 2009-2010

Sexe	Réalisés en %		Cibles en %	
	2009	2010	2010	2015
Filles	60,4%	60,9%	65	90
Garçons	58,7%	57,4%	68	90
National	59,6%	59,1%	66,2	90

Source Rapport national sur la situation de l'Education 2010

D'importantes disparités régionales sont notées; elles vont de 91,5% et 84,4% respectivement à Dakar et à Ziguinchor à 24,5% et 33,2% respectivement à Kaffrine et à Diourbel. Ces contreperformances sont essentiellement liées à la demande de scolarisation primaire non satisfaite (enfants en âge scolaire non admis dans les écoles classiques), au poids encore important des redoublements et abandons, au faible taux d'accroissement des effectifs nouvellement inscrits au CI entre les années 2004 et 2005 et à l'inadéquation de l'offre d'éducation particulièrement dans les zones fortement islamisées (régions de Diourbel, Louga et Matam) qui accusent des retards au niveau de la scolarisation.

Ces facteurs résultent entre autres de l'insuffisance de salles de classe, de la précarité des conditions d'apprentissage, des mariages précoces des filles et des migrations des garçons dans les zones d'élevage (Ferlo), de la faible couverture des écoles rurales et périurbaines en cantines scolaires et des insuffisances dans la gestion du quantum horaire.

Par rapport à la construction des salles classes, des réalisations ont été enregistrées en 2010, contrairement aux années 2009 et 2008. En effet, le *nombre de salles de classe réceptionné* en 2010 est égal à 1340 contre 0 salle en 2009. Les retards enregistrés par les programmes de construction ont entraînés la prolifération de structures sous abris précaires et des écoles à

cycle incomplet, autant de facteurs qui limitent l'accès et la qualité des enseignements ou apprentissages, et qui par conséquent, influent négativement sur le taux d'achèvement.

La relation entre pauvreté et éducation est aujourd'hui bien perçue par tous les acteurs du système grâce aux résultats enregistrés à travers la mise en œuvre des programmes de cantines scolaires qui sont d'un apport considérable dans le maintien à l'école des enfants issus de familles pauvres. Malgré les réalisations effectuées par l'Etat du Sénégal et les partenaires techniques et financiers, en l'occurrence le PAM et Counterpart International (CPI), dans le cadre de l'extension des cantines scolaires, les efforts sont encore insuffisants. Le nombre de cantines créées est passé de 3 412 en 2009 à 4 164 en 2010 et concerne aussi bien le niveau préscolaire et primaire que le niveau du Moyen secondaire.

Le nombre de bénéficiaires au niveau des cantines et pour le cycle primaire est passé de 620 387 en 2009 (pour un effectif de 1 429 152, soit 43,4%) à 783 028 bénéficiaires en 2010 (pour un effectif de 1 457 708, soit 53,7%). Ce gain d'environ 10 points de pourcentage conforte le taux de couverture des écoles rurales (43,8% en 2009 et 56,1% en 2010).

La couverture des écoles publiques urbaines a évolué de 12,4% en 2009 à 26,4% en 2010. Les réalisations doivent être renforcées, particulièrement en milieu rural où 30,5% des élèves résident à plus de 30 minutes des écoles primaires qu'ils fréquentent, car les distances à parcourir pour aller à l'école contribuent à la déscolarisation ou à la non scolarisation des enfants.

Des avancées ont été enregistrées dans le cadre de la généralisation du *Curriculum* de l'Éducation de base. En effet, la réforme a été mise en œuvre dans l'ensemble des classes de l'étape I (CI et CP) et de l'étape II (CE1 et CE2) du primaire. Une formation de formateurs a été déroulée avec la participation des Inspecteurs et Directeurs, en faveur des maîtres tenant les classes concernées aussi bien dans le public que dans le privé. Cependant, l'insuffisance de l'encadrement par les Inspecteurs, demeure une limite à prendre en charge dans les meilleurs délais pour parfaire les résultats obtenus.

Des stratégies sont en cours de mise en œuvre pour minorer ou éliminer les contraintes à l'achèvement et prendre en compte les disparités régionales au niveau du cycle primaire. Il s'agit de la réalisation du projet *Fast Track*, qui permettra de construire 3 970 salles de classes et 130 écoles franco arabes répondant au souhait des populations dans certaines zones de résistance à l'offre d'éducation classique (Diourbel, Kaffrine, Louga, Matam). Généralement, il s'agira pour ces stratégies de l'ouverture d'écoles franco arabes répondant aux souhaits des ménages, de l'aménagement d'un environnement scolaire adapté aux handicapés moteurs et une éducation inclusive, de la gestion du quantum horaire à travers l'opérationnalisation d'un dispositif, des cours de soutien pendant les vacances avec l'implication des Associations Sportives et Culturelles, du renforcement de la formation initiale et continue des Maîtres, du renforcement des activités de sensibilisation pour le maintien des élèves à l'école et particulièrement des filles. Ces mesures appellent à un renforcement des moyens alloués à l'Éducation et une amélioration de la gouvernance sectorielle pour plus d'efficacité du système.

Pour ce qui est de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP), le *taux d'accroissement des effectifs* a baissé par rapport à 2009, en passant de 6% à 4% en 2010, soit un retard de 2 points par rapport à la cible de 6%. Cette baisse s'explique par l'insuffisance de la couverture de la carte de l'ETFP et les retards dans les programmes de construction d'infrastructures. Le bilan a montré des difficultés persistantes, notamment, la vétusté des équipements qui pourrait freiner les avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre de l'APC (Approche Par les Compétences) ; l'absence d'une projection claire des besoins (ressources matérielles, financières, humaines) pour le développement à court, moyen et long terme du sous-secteur ; le déséquilibre au niveau de l'offre de formation sur le territoire national créant de fait des disparités entre les régions; plus de 80% des structures de l'ETFP sont concentrés au sein dans 3 régions (Dakar, Thiès, Saint-Louis) sur les 14. De plus, le sous-secteur compte très peu d'apprenants en milieu rural : en 2010, seulement 1,73% des apprenants sont en milieu rural.

Concernant la réduction des disparités régionales, il faut tout de même noter que cela ne suppose pas forcément la mise en place de structures de formation professionnelle et technique classique à tous les niveaux. Il est plutôt nécessaire de renforcer la prise en compte des besoins du marché du travail dans les *curricula* de formation professionnelle. En 2010, 16 programmes ont été écrits selon l'APC, grâce au Projet Education Pour l'Emploi (EPE) et parmi ces programmes, 4 ont été déroulés dans les établissements de Formation Professionnelle et Technique à Thiès, à Dakar (Limamoulaye, Delafosse) et à Diourbel (Ahmadou Bamba). Par ailleurs, les ressources allouées au sous secteur doivent être revues à la hausse pour permettre d'atteindre les résultats attendus au niveau de l'accès à la formation et de l'équité (couverture de la demande particulièrement en milieu rural). Aussi, il est impératif de prendre en compte les besoins du marché du travail dans la définition des *curricula* du système éducatif.

En ce qui concerne l'Alphabétisation, les *effectifs enrôlés* ont évolué de manière satisfaisante, comparés aux années précédentes. En effet, un effectif de 115 526 *apprenants* est enregistré en 2010 dans les programmes d'alphabétisation pour un objectif de 92 893 contre 77 988 en 2009. En termes de répartition, les femmes représentent 86,28% de l'effectif, dépassant ainsi l'objectif de 70%. Ce résultat est le fruit de programmes déroulés par l'Etat (Programme d'Alphabétisation Qualifiante des Adultes et Programme d'Alphabétisation du PEQPT-2), mais également des autres programmes financés par les Organisations de la Société Civile, les Associations et les GIE qui ont inscrits près du tiers des effectifs de 2010.

Néanmoins, ces acquis en terme d'accès ou d'enrôlés, ne permettent toujours pas d'apprécier à sa juste valeur, la pertinence des programmes et le taux national d'alphabétisés. Ceci s'explique par la non exhaustivité et l'irrégularité des données statistiques sur l'ENF, l'insuffisance de moyens destinés au suivi et à l'évaluation, mais aussi par la faible implication des collectivités dans la prise en charge de cette compétence transférée. L'ouverture d'écoles communautaires de base en perspective et l'extension de l'enrôlement d'apprenants à besoins spécifiques en milieu carcéral, contribueront à renforcer les résultats.

Globalement, d'énormes efforts ont été consentis dans le système éducatif et de la formation. Toutefois, des insuffisances restent à combler pour améliorer le taux d'achèvement au cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif et

corriger les multiples dysfonctionnements dans la construction et la livraison des salles de classe.

Pour lever ces contraintes, les orientations majeures et les actions nécessaires du secteur de l'éducation et de la formation reposent sur les options stratégiques définies dans le Document de Politique Économique et Sociale 2011-2015.

L'optimisation de l'utilité de notre système éducatif passe par la révision radicale des programmes d'enseignement du primaire à l'université, la prise en charge des rebuts ou « déchets » du système éducatif, qui sont généralement frustrés en raison de la précarité de leur situation économique et sociale.

2.2. Secteur de la santé

Dans le secteur de la Santé, des dysfonctionnements observés dans le courant de l'année 2010 sont à l'origine de l'indisponibilité de données pour plusieurs indicateurs, dont ceux devant être renseignés dans ce rapport⁷. Cependant pour la lutte contre le VIH/SIDA et la nutrition communautaire, des résultats ont été capitalisés. La prise en charge des malades du SIDA a connu une légère amélioration, passant de 12 249 en 2009 à 14 408 en 2010, permettant de surpasser les prévisions fixées malades pour 10 493. Cette performance s'explique par l'augmentation des sites dans le cadre de la décentralisation, du passage à l'échelle de programme pour la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) et notamment par les efforts considérables consentis dans la prise en charge des femmes enceintes séropositives.

Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2010-2011) ont montré que la couverture vaccinale s'est améliorée au Sénégal, bien qu'elle reste encore relativement faible. Seulement 63% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés et 3% n'ont reçu aucun vaccin. Les 34% restant ont été partiellement vaccinés. De manière spécifique, 95% des enfants ont reçu le BCG, 94%, 95% et 82% ont reçu respectivement les premières doses de Pentavalent, de Polio et la dose de rougeole. La dose de Polio 0 (à la naissance) a été reçue par huit enfants sur dix (79%). Pour le Pentavalent et la Polio, les déperditions sont importantes entre la première et la troisième doses. De 94% pour la première dose de Pentavalent, la couverture tombe à 91% pour la deuxième et 83% pour la troisième. En ce qui concerne la Polio, les pourcentages respectifs sont 95%, 91% et 73%.

Ces résultats de l'EDS-V révèlent également que la couverture vaccinale complète varie énormément d'une région à une autre. Dans deux régions, Fatick (70%) et Ziguinchor (76%), elle atteint ou dépasse 70% des enfants de 12-23 mois. Les régions de Kédougou (40%) et Tambacounda (47%) sont les moins couvertes. Il apparaît aussi que dans la région de Matam, 10% des enfants de 12-23 mois n'ont reçu aucun vaccin. L'éducation a un effet positif sur la couverture vaccinale: de 61% chez les femmes non scolarisées, le taux de la couverture

⁷ Les indicateurs relatifs au secteur de la santé « Taux de couverture en TPI 2 » ; « Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé) » et Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés » n'ont pas pu être renseignés pour l'année 2010 du fait des dysfonctionnements liés à la rétention des données.

complète passe à 64% chez les femmes de niveau primaire et 76% chez celles de niveau moyen ou plus. Les mêmes types de variations sont observés pour les différentes doses de tous les antigènes.

Par rapport à l'EDS-IV de 2005, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, passant de 59% à 63% pour tous les antigènes, et de 92% à 95% pour le BCG, de 78% à 83% pour les trois doses de DTC (incorporées dans le Pentavalent), et enfin, de 74% à 82% pour le vaccin contre la rougeole. Seule la couverture vaccinale pour les trois doses de polio est restée la même sur la période analysée.

L'EDS-V a donné des résultats préliminaires satisfaisants pour le *taux de mortalité infantile qui est de 72 décès pour mille naissances vivantes, contre 121% en 2005*. Au regard de cette avancée significative réalisée et du rythme de progression, la cible fixée à l'horizon 2015 (44‰), pourrait être atteinte

Quant aux composantes de la mortalité infantile, elles se situent à *29 % pour la mortalité néonatale et à 18% pour la mortalité post-néonatale en 2010* selon l'EDS-V. Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans est de 72‰. En d'autres termes, au Sénégal, environ 7 enfants sur 100 meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans. L'évolution des quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile au cours des 20 dernières années affiche une tendance générale à la baisse des risques de décès avant 5 ans, d'après les résultats de l'EDS-I, l'EDS-II, l'EDS-III, l'EDS-IV et l'EDSV-MICS 2010-2011.

Dans l'ensemble, *93% des femmes ont consulté un professionnel de santé durant la grossesse de leur naissance la plus récente, en 2010*. Cette proportion varie peu avec l'âge de la femme. La couverture des soins prénatals est relativement variable selon le milieu de résidence (90% en milieu rural contre 99% en milieu urbain). Plus précisément, au niveau des régions, en dehors de Kaffrine (84%), Kédougou (83%), Kolda (88%), Matam (83%), Sédhiou (89%) et Tambacounda (79%), la couverture des soins prénatals reste au-dessus de 90%. Les régions de Dakar (99%) et de Thiès (99%) sont proches d'une couverture complète pour cet indice.

La consultation prénatale par un agent de santé est influencée par le niveau d'instruction de la mère. Selon les données de la même enquête EDS-V, les femmes sans niveau d'instruction (91%) ont moins bénéficié que les autres des soins prénatals au cours de la grossesse de leur dernier-né. Mais cette différence reste insignifiante du fait du niveau très élevé de cette pratique, les différences sociodémographiques sont généralement peu élevées; les écarts entre les villes et les campagnes sont pratiquement négligeables.

Les injections à l'anatoxine antitétanique (VAT) sont administrées aux femmes enceintes pour prévenir le tétanos néonatal, une des causes les plus importantes de mortalité néonatale. Pour assurer la protection du nouveau-né, la mère doit recevoir au minimum deux injections antitétaniques pendant la grossesse ou une seule si elle a déjà reçu une injection lors de la précédente grossesse. Les mères reçoivent aussi du sirop ou des tablettes de fer en supplément pour réduire les risques d'anémie, celle-ci étant aussi considérée comme un facteur fréquent de mortalité maternelle et de mortalité néonatale.

Les résultats de cette enquête montrent que la couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos est relativement élevée : 6 femmes sur 10 ont reçu au moins une injection antitétanique au cours de la grossesse de leur dernier enfant. Par ailleurs, les nouveau-nés des mères résidant en milieu urbain (66%) sont relativement mieux protégés que ceux du milieu rural (61%). La couverture en VAT varie également selon les régions. Elle atteint ou dépasse même 70% dans les régions de Kaolack (76%), Thiès (72%), et Sédhiou (77%). Tambacounda avec 45%, apparaît comme la région la moins couverte. La proportion des nouveau-nés protégés augmente légèrement avec le niveau d'instruction, en effet, elle passe de 62% quand la mère n'a aucune instruction, à 68% quand elle a atteint le niveau moyen ou au-delà.

Par ailleurs, l'EDSV-MICS 2010-2011 révèle que 73% des accouchements d'enfants nés au cours des 5 dernières années ont eu lieu dans une formation sanitaire. Le pourcentage des accouchements ayant eu lieu dans une formation sanitaire augmente légèrement avec l'âge : par exemple, il passe de 72% chez les mères de moins de 20 ans à 73% chez celles de 35 ans ou plus. Les écarts entre les villes et les campagnes restent non négligeables: en milieu urbain, 93% des accouchements ont eu lieu en formation sanitaire contre seulement 60% en milieu rural.

En Outre, pour des raisons évidentes de survie, la nutrition tient son importance dans le fait qu'elle affecte le développement mental et la réussite scolaire des enfants. *Le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans ayant bénéficié d'une surveillance nutritionnelle au niveau communautaire* est passé de 629 000 en 2009 à 865 418 en 2010, soit un résultat positif par rapport à l'objectif (720 000). Cette performance s'explique par l'implication des élus locaux au niveau des communautés rurales, et l'engagement des Agents d'Exécution Technique et des relais communautaires à soutenir les actions de diversification du menu alimentaire et de prise en compte de l'importance de l'apport additionnel en vitamines.

2.3. Secteur de l'Eau potable et de l'assainissement

S'agissant de l'amélioration de l'accès des populations à l'Eau potable et à un système amélioré d'assainissement, elle constitue une urgence pour le Gouvernement qui l'a inscrite dans l'agenda de l'atteinte des OMD, à travers la mise en œuvre du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) en 2005. *Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain* est passé de 97,0% en 2009 à 98,5% en 2010, soit une progression de 1,5 point et reste sensiblement en-dessous de l'objectif de 99%. Cette amélioration est obtenue suite à la réalisation de 47'000 branchements sociaux sur toute l'étendue du territoire. En *milieu rural*, *le taux global d'accès à l'eau potable* s'établit en 2010 à 77,5% contre 73,6% en 2009, dépassant la cible de 77%. Ce qui traduit une légère performance de 0,5 point de pourcentage consécutive à la réduction des disparités régionales et à la tendance haussière de l'accès par branchement domiciliaire.

En matière d'Assainissement, *le taux d'accès en milieu urbain* est passé de 63,6% en 2009 à 63,1% en 2010, soit une régression traduisant des difficultés auxquelles le secteur a été confronté et qui n'ont pas permis de réaliser l'objectif de 67,5% fixé en 2010. La recherche de solution à cette situation passe par le renouvellement des infrastructures vétustes et

l'élargissement du réseau. En ce qui concerne, le *nombre de personnes nouvellement desservies en milieu rural* (tous systèmes confondus), il est passé de 186.130⁸ en 2009 à 91.900 en 2010. Il y a eu un net ralentissement des performances par rapport à 2009 et à la cible de 192.370. Cette contre performance est due à la fin du plus grand programme du sous-secteur, mais surtout au faible taux d'exécution des autres opérations qui auraient dû impacter sensiblement la desserte sur la période. Ainsi les prévisions en termes de réalisation de nouveaux ouvrages et partant de desserte additionnelle n'ont pu se concrétiser.

Au regard des résultats enregistrés dans l'accès à l'eau potable, les tendances vers les cibles se confirment parfaitement et une évolution record est attendue en 2011 avec la poursuite et la finalisation des grandes opérations en cours. Par contre, pour l'accès à l'assainissement, des efforts doivent être poursuivis et accélérés pour l'atteinte des OMD.

2.4. Secteur de l'environnement

Concernant le secteur de l'environnement⁹, la politique du Sénégal vise à assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable. Ainsi, en matière de suivi des feux de brousse, une surface totale de 101 039 ha a été brûlée durant la campagne 2009/2010 pour 459 cas de feux enregistrés, soit 5% de la superficie du territoire national. La carte des superficies brûlées croisée avec celle de la production végétale a permis de déterminer la *quantité de biomasse brûlée*, estimée à 7.436.577 tonnes en 2010 ce qui montre une baisse assez significative comparée à l'année 2009 avec 19.578.382 tonnes. Malgré cette performance, la cible de 2010 qui était fixée à 569.238 tonnes n'a pas été atteinte.

Dans le cadre de l'objectif sectoriel relatif à l'Amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles, les résultats atteints en 2010 sont notamment : le suivi effectif de la biomasse végétale, la lutte contre les feux de brousse, la diffusion de l'annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles, l'élaboration du deuxième rapport sur l'état de l'Environnement et des Ressources Naturelles, l'installation d'un laboratoire mobile à la place de l'Indépendance pour le suivi de la qualité de l'air, la capitalisation des expériences et bonnes pratiques en matière de GRNE. Toutes ces réalisations concourent à la maîtrise de l'information environnementale pour une bonne prise de décision selon le dernier rapport de performance du secteur.

S'agissant de l'objectif sectoriel consistant à intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes, les résultats atteints en 2010 peuvent se mesurer à travers l'aménagement de forêts communautaires, la reconstitution, la conservation et la protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, la protection côtière, la dépollution des sols contaminés au plomb dans certains quartier de la banlieue de Dakar, etc. Ces

⁸ La valeur de l'indicateur pour 2009 a été corrigée (au lieu de 12313 qui représentent le nombre de nouvelles installations individuelles d'assainissement enregistrées).

⁹ Données de la CEPS

réalisations ont permis de contribuer aux OMD et à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

Pour l'objectif sectoriel relatif au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles, des progrès significatifs ont été notés en 2010, avec la formation des élus locaux et leur sensibilisation en GRNE. Des micro-entreprises rurales ont été créées et appuyées dans les filières forestières. L'aménagement de 210 ha de terres de culture a été également réalisé en vue d'améliorer la sécurité alimentaire des populations locales.

S'agissant du *ratio reboisement/déboisement*, il s'est établi à 0,96 en 2010 contre 0,78 en 2009. Ce résultat est imputable aux efforts consentis à travers les activités de reconstitution, de reforestation, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat qui ont porté sur les réalisations suivantes : 15 373 ha de régénération naturelle assistée, 19 455,5 ha de terres reboisées, 3 881 ha de terres mises en défens, 2500 km de plantations linéaires et 3047 km de pare-feux ouverts et 3262 km entretenus.

Concernant le suivi des *Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)*, sur les 152 existants, 46 ont été effectivement suivis en 2010, soit une réalisation de 30,3% contre 30% en 2009, dépassant ainsi la cible de 2010 (30%). Cependant, on constate que dans la répartition des PGES suivis, la région de Dakar est passée de 22 en 2009 à 39 en 2010, tandis que pour les autres régions le résultat a régressé, passant ainsi de 15 à 07. Cette situation est imputable, d'une part, aux changements opérés en milieu d'année au niveau des régions et d'autre part, au manque de moyens.

Ces performances peuvent être attribuées en partie à la bonne allocation budgétaire pour l'année 2010. Un budget 18,3 milliards de FCFA a été alloué au MEPN pour la l'exécution du PTA 2010 et composé de 67 % de ressources internes et de 33% de ressources externes. Il comporte 57% d'investissement et 43% de fonctionnement. Le niveau d'exécution budgétaire a été de 93% en 2010, ce qui a contribué à l'atteinte de la plupart des objectifs fixés en début d'année.

2.5. Secteur de l'habitat

Dans le cadre de la poursuite de l'objectif « *faciliter l'accès des groupes vulnérables à un habitat décent* », le Gouvernement s'est engagé à accompagner la mise en œuvre de programmes de construction de logements sociaux, en collaboration avec des sociétés immobilières. Cependant, au regard des réalisations, les avancées sont jugées timides. L'indicateur « *Nombre de personnes sortis des habitats spontanés et relogés* », n'a pu être renseigné de manière exhaustive en 2010 à cause de contraintes institutionnelles et organisationnelles. Par rapport à l'objectif annuel qui est de sortir 73 575 personnes des habitats spontanés, les performances pour l'année 2010 en termes de résultats globaux sont difficilement appréciables, compte tenu de l'indisponibilité de données exhaustives. Les seules réalisations capitalisées sont celles programme JAXXAY dont la contribution pour cette année est estimée à 20 000 personnes sorties des habitats spontanés et relogés, contre 10 400 en 2009.

Toutefois, certaines contraintes persistent et pourraient atténuer davantage les efforts. Il s'agit de la non finalisation de l'évaluation sur la situation des logements construits à l'échelle nationale en 2010 et de l'absence de nouveaux programmes de restructuration

En perspective, le démarrage attendu du Programme « *Villes du Sénégal sans bidonville* » et la poursuite du « *Programme Une Famille, un toit* » devraient contribuer à améliorer la situation du secteur de manière significative.

Conclusion partielle

Les résultats obtenus s'inscrivent en net progrès dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base. De bons niveaux d' enrôlement ont été atteints dans le secteur de l'éducation et pour la santé, les dernières enquêtes EDS-V réalisées en 2010, révèlent une amélioration de certains indicateurs, notamment, le taux de mortalité infanto juvénile qui a connu une avancée significative. Les tendances pour l'accès à l'eau potable confirment parfaitement une bonne évolution vers l'atteinte des OMD. Par contre, pour l'accès à l'assainissement, des efforts soutenus sont à faire en vue d'accélérer le rythme de progression et de réaliser les valeurs cibles.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, les résultats sont quelque peu mitigés et restent très en deçà des attentes, notamment dans les secteurs de l'environnement et de l'habitat où il conviendra de multiplier les actions et d'améliorer leur efficacité.

III. PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les réalisations enregistrées dans le domaine de la Protection sociale ont trait aux réformes et renforcement du système de sécurité sociale, à l'extension de la protection sociale, au renforcement de l'assistance sociale aux groupes vulnérables et à la prévention et gestion des risques de catastrophes.

3.1. Protection sociale des groupes vulnérables

Concernant l'assistance sociale aux groupes vulnérables, la mise en œuvre de programmes de filets sociaux a permis en 2010, de toucher plusieurs familles à travers des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles. Ainsi, *le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocations de ressources* est passé de 685 en 2009 à 1 080 en 2010. Nonobstant cette hausse, l'indicateur demeure en-dessous de l'objectif fixé à 1 500 ménages. Ce résultat n'intègre pas les réalisations obtenues dans le cadre du Programme cash voucher qui a démarré en 2010 avec l'appui du PAM. En effet, des bons d'achats alimentaires ont été distribués à des ménages vulnérables vivant dans les zones ciblées. Le programme a démarré dans la banlieue de Dakar, notamment à Pikine où sur les 10 000 ménages ciblés, 9 200 ont été effectivement touchés en 2010.

Par ailleurs, le projet de cash transfert (NETS) initié par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), a touché 21 986 mères d'enfants qui ont eu à bénéficier des allocations en numéraire en 2010, pour une cible de 23 238. En outre, le CNLS a initié un projet de transfert direct et conditionné de ressources pour le soutien à la scolarisation des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) du sida. Ainsi, en 2009-2010, 5 077 OEV issus de milieux défavorisés et âgés de 02 à 18 ans, ont pu bénéficier d'une bourse, sur un effectif de 5 218 bénéficiaires identifiés.

Par rapport à l'objectif d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux, 946 unités d'allégement des travaux des femmes (moulins) ont été distribuées au cours de l'année 2010 par le Ministère de la Famille, sur une cible de 1000, soit un écart négatif de 54 moulins s'expliquant par un retard dans la livraison. De plus, 49 unités semi-industrielles de transformation de produits primaires ont été distribuées sur une cible de 49. Toutefois, il convient de noter la non exécution de certaines activités, notamment, la construction d'infrastructures éducatives (Salles de classes, blocs administratifs et d'hygiène, cantines) due au report de la construction des 120 classes prévues dans le BCI 2011.

L'activité relative à la réhabilitation et à l'équipement des daaras prévue dans les régions de Saint-Louis, Matam, Diourbel, Kaolack, Louga et Tambacounda, n'a pas été effectuée. Cette situation s'explique en partie par les ponctions budgétaires, les difficultés de mobilisation de ressources et le renchérissement des prix des équipements.

S'agissant de la Protection de l'Enfant, des efforts considérables ont été entrepris par l'Etat et ses Partenaires. *Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réinsérés dans le système socio éducatif* est passé de 685 en 2009 à 4539 en 2010. Par rapport à la cible de 2010 fixée à 2.000, il y a un écart positif de 2.539 enfants. Cette forte évolution enregistrée est due principalement au renforcement du programme à travers la mise en œuvre de l'Initiative pour la Protection Sociale des Enfants Vulnérables (IPSEV) et les actions soutenues réalisées en collaboration avec les Organisations Communautaires de Base (OCB). Par ailleurs, le Programme de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants (PLCPFTE) a renforcé ses interventions en vue d'améliorer la promotion de l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables. Aussi, l'Etat, a appuyé 1.470 familles vulnérables, permettant ainsi un soutien à la scolarisation et à la prise en charge sanitaire de 4.410 enfants.

Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le Genre, des actions sont menées par le Ministère en charge de la Famille, en collaboration avec les organisations de la société civile pour éradiquer la pratique de l'excision des filles et des femmes. L'EDSV-MICS 2010-2011 a montré que la pratique de l'excision touche près de 26% des femmes. En 2005, cette pratique était de 28%. La moyenne nationale cache cependant des disparités importantes. Au niveau de l'âge, les femmes de 15-24 ans sont moins nombreuses à avoir été excisées : 24% ; au-delà de 35 ans, la proportion de femmes excisées varie entre 27% et 29%.

La pratique de l'excision est moins répandue dans les villes (23%) que dans les campagnes (28%). Par ailleurs, la fréquence de l'excision diminue avec le niveau d'instruction : 28% chez les femmes non scolarisées, 24% chez celles de niveau primaire et 20% chez celles de niveau moyen ou plus.

Des programmes spécifiques ont été mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables relativement à la gratuité des médicaments antituberculeux, la subvention sur les coûts des traitements antipaludéens, diabétiques, anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies. Des enfants et des femmes enceintes ont pu bénéficier de la gratuité du traitement du paludisme aigu. Une subvention a été consentie pour la prise en charge des indigents et la gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leurs familles.

Pour ce qui est de la prise en charge des Personnes handicapées, des actions soutenues sont menées à travers la mise en œuvre du programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC). Ainsi un effectif de 1050 personnes handicapées a été appareillé en 2010, grâce au financement d'un montant de 94 millions de FCFA. De même, 197 groupements d'intérêt économique constitués de personnes handicapées ont pu bénéficier d'un financement en 2010.

Par ailleurs, la loi d'orientation sociale en faveur des personnes handicapées adoptée le 26 mai 2010, constitue un acquis de taille dans la lutte pour une meilleure protection sociale de cette catégorie sociale.

3.2. Renforcement et réformes de la Sécurité Sociale

Dans le cadre du renforcement du système formel de sécurité sociale, les réformes engagées par le Ministre du Travail et des Organisations Professionnelles ont connu des avancées assez timides en 2010. Il s'agit de la mise en place d'un programme de lutte contre l'évasion sociale, de l'élargissement du champ de couverture du système formel de sécurité sociale à tous les travailleurs et à d'autres risques sociaux, de la mise en place du régime de sécurité sociale des Sénégalais de l'extérieur. Ces réformes sont restées, pour la plupart, au stade d'études diagnostiques ou de faisabilité.

La réforme sur l'élargissement du champ de couverture du système formel de sécurité sociale à tous les travailleurs devrait permettre de prendre en compte les travailleurs salariés du secteur privé, à travers l'assurance-maladie obligatoire et d'intégrer d'autres catégories de risques sociaux. Les études en cours permettront, entre autres d'identifier les insuffisances du dispositif juridique et institutionnel des IPM et déterminer les modalités pour rendre effective la mesure.

La protection des salariés permanents des entreprises privées et publiques ainsi que celle de leurs familles, est assurée dans le cadre des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM), de l'Institut de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES) et du Fonds National de Recouvrement (FNR). Des mesures ont été prises dans le sens de la poursuite des réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite et elles ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels du Fonds National de Retraite (FNR) et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES).

L'IPRES a procédé à la revalorisation de la pension, suite à une recommandation d'une progression de 50,0% à partir de l'an 2000 et à raison de 5,0% par an. L'IPRES a ainsi procédé à une première augmentation de 10,8% à titre exceptionnel, en 2005, et à une deuxième de 13,75%, effective depuis janvier 2008. En plus de la bimestrialisation, les modalités de paiement ont été aussi améliorées du point de vue de la périodicité qui a été ramenée de 15 jours à 6 grâce à une multiplication des sites de paiement.). Compte tenu du faible niveau de couverture maladie des personnes âgées au Sénégal (15,8%), l'Etat a consenti à élargir l'accès à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus (environ 759 767), à travers le Plan SESAME qui reçoit une allocation de 800 millions de FCFA par an dans le BCI.

En outre, des mesures significatives ont été prises dont la rénovation du centre médicosocial de l'IPRES pour un montant de 1,5 milliard de francs CFA, avec un plateau technique qui le hisse au rang de centre hospitalier universitaire de gériatrie. Des efforts de création, d'équipements et de renforcement en ressources humaines de centre médico-sociaux dans les régions ont également été renforcés en 2010.

3.3. Extension de la Protection Sociale

En dépit des nombreux efforts consentis jusque là, pour assurer une meilleure protection sociale des travailleurs et particulièrement ceux du secteur formel, il se pose aujourd'hui un défi majeur qui est celui de son extension vers les acteurs du secteur dit informel. En effet, beaucoup d'acteurs évoluant dans le secteur informel, ne bénéficient pas d'une protection sociale et par conséquent, sont exposés à des risques qui peuvent les faire basculer dans la précarité, voire même dans la pauvreté. Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec les partenaires sociaux, a soutenu le développement d'un certain nombre d'initiatives destinées à prendre en charge les besoins en protection sociale de cette importante frange de la population active, exclue du système formel de sécurité sociale. Il s'agit notamment de la mise en place d'un programme de développement des mutuelles de santé et de régimes spéciaux de protection sociale des ruraux et des transporteurs. Le nombre de mutuelles de santé fonctionnelles est passé de 80, en 2003, à plus de 128, en 2010.

Des régimes spéciaux de protection sociale ont été créés pour les routiers et les agriculteurs depuis 2008. Concernant la mutuelle sociale des travailleurs routiers, on peut dire qu'elle est aujourd'hui opérationnelle tandis que pour le régime de protection sociale agro-sylvo-pastoral, il est toujours au stade de phase d'expérimentation au niveau des quatre communautés rurales pilotes relevant des régions de Saint Louis (CR de Guédi/Podor, CR Ross Béthio/Dagana), de Tambacounda (CR Missira/Tambacounda) et de Kédougou (CR Badafassi) et dans les filières agricoles qui sont particulièrement bien structurées (coton, tomate et riz), avec un système de commercialisation bien organisé.

Par ailleurs, au regard de l'enjeu que représente l'extension de la protection sociale pour l'atteinte des OMD et la réduction de la pauvreté, l'Etat continue d'accompagner et de soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de santé. Il s'agit de mesures de subventions en faveur des personnes atteintes de maladies à soins coûteux, de la gratuité des soins pour les personnes âgées de plus de 60 ans (Plan Sésame) et les femmes en état d'accouchement (par césariennes).

3.4. Prévention et de la gestion des risques de catastrophes

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, le Ministère de l'Intérieur, à travers l'opérationnalisation de la Plateforme nationale multisectorielle créée par Décret n°2008-211 du 04 mars 2008, a été retenu de s'appuyer sur des réseaux regroupant des catégories d'acteurs socioprofessionnelles sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC). C'est ainsi que la Direction de la Protection Civile, dans le cadre de sa politique de sensibilisation et de prévention, a mis en place pour l'année 2010 deux réseaux dont celui des acteurs de la société civile avec le CONGAD mais également celui des universitaires et des scientifiques. La mise en place de ces deux réseaux a permis développer une culture de la prévention et consolider les acquis de la Direction.

L'ampleur des inondations dans la banlieue de Dakar s'est accentuée depuis 2005 du fait du retour des pluies mais également de l'agression du milieu naturel conjuguée à l'absence

d'ouvrages de drainage et d'évacuation en mer des eaux pluviales. Les inondations ont également affecté d'autres régions notamment : Saint-Louis, Kaolack, Kaffrine, Kolda, Tamba et Thiès (départements de Mbour et Joal et posent des problèmes inquiétants de ravinement à Nioro.

Pour pallier à cette situation, l'Etat a réalisé plusieurs bassins au niveau de la banlieue de Dakar, dans l'optique de stocker les eaux pluviales et de protéger les populations contre l'envahissement des eaux. Le Ministère de l'Intérieur a pris en charge les travaux d'écrêtage du lac Wouye, des bassins de bagdad, Wakhinane Nimzatt, Nietty Mbar et Médina Gounass dans les départements de Pikine et Guédiawaye. Il a également réalisé l'interconnexion des lacs Thiourour – Warouwaye et Wouye tout en assurant le pompage des points bas aussi bien à Dakar que dans les régions de l'intérieur affectées.

Les opérations d'écrêtage et d'interconnexion réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2010, ont permis pour la première fois d'une part de dégager un volume de stockage considérable permettant ainsi d'éviter toutes les inondations dans les environs de ces dits bassins, d'autre part de baisser de façon substantielle le niveau des lacs leur permettant de bien jouer leur rôle d'exutoire naturel des eaux de ruissellement.

Elles ont aussi permis de libérer par le pompage des points bas 131 écoles et 197 sites et d'éviter le déclenchement du Plan ORSEC national en 2010.

Par ailleurs, les Ministères en charge de la Famille et de la Solidarité nationale, ont mené des activités en faveur des populations sinistrées. Ainsi, 25 000 ménages ont pu bénéficier en 2010 de matériels de secours d'urgence, produits et vivres, contre 23 000 en 2009. Par rapport à la cible (30 000), il y a un écart négatif de 5000 ménages qui s'explique par l'insuffisance des crédits budgétaires.

Conclusion partielle

En 2010, des efforts substantiels qui témoignent la volonté de l'Etat et des partenaires au développement à s'investir dans la **Protection sociale des groupes vulnérables**, ont été notés à travers le vote de la loi d'orientation sociale en faveur des personnes handicapées, la mise en œuvre de l'Initiative pour la Protection Sociale des Enfants Vulnérables (IPSEV), le développement de programmes sanitaires spécifiques en faveur des groupes vulnérables (gratuité des médicaments et subvention sur les coûts des traitements de certaines maladies).

Toutefois, les mesures sont à renforcer concernant particulièrement la couverture maladie des personnes âgées qui reste encore faible, l'extension de la protection sociale aux catégories socioprofessionnelles évoluant en dehors du système formel de sécurité sociale et à d'autres groupes vulnérables. Le plaidoyer sur la protection sociale est aujourd'hui porté à un niveau international, avec l'adoption en 2009 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, de « *l'Initiative pour un socle de protection sociale* ». Il en a fait une de ses neuf priorités pour la lutte contre la crise économique. Ce socle de protection sociale inclut un ensemble de base de droits et de transferts sociaux essentiels, en nature ou en espèces, pour un

accès des populations à des biens et services sociaux tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la nutrition, le logement et l'information.

Dans le cadre de la **prévention et de la gestion des risques de catastrophes**, malgré les nombreuses initiatives prises pour lever les contraintes, les efforts sont à renforcer compte tenu de l'ampleur des inondations dans la banlieue de Dakar qui s'est accentuée avec le retour des pluies affectant d'autres régions.

IV. BONNE GOUVERNANCE , DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF

4.1. Bonne gouvernance

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement économique et social et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social. Sous ce rapport, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes élaborés. La gestion des finances publiques est marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau plan de réformes budgétaires et financières couvrant la période 2009-2012. Ce dernier prend en compte les recommandations du PEFA et du rapport du Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE). Ainsi durant l'année 2010, les efforts de consolidation de la crédibilité budgétaire se sont renforcés à travers la mise en application, chaque fois que de besoin, du pouvoir de régulation budgétaire du Ministère de l'Économie et des Finances, en vue de maintenir l'équilibre budgétaire.

En effet, la consolidation des efforts d'apurement des retards en matière de *production des comptes de gestion et des projets de lois de règlement* entre 2006 et 2010 a permis de se conformer au cadre légal. Par rapport au retard cumulé, les projets de loi de règlement relatifs aux exercices de 2008 et de 2009 ont été transmis à la Cour des Comptes. De plus, les rapports d'exécution des lois de finances des exercices de 1997 à 2007 ont été produits par la Cour des Comptes, également en vue de l'apurement systématique de tous les retards. Ces résultats sont imputables à la mise en place du comité d'examen des documents portant reddition des comptes (DGF, DB, DDI, DSPRV, DGCPT, DCEF, DTAI), au renforcement des capacités sur le plan quantitatif et qualitatif de la DB, mais aussi à l'amélioration des conditions techniques de travail, et aux performances du SIGFIP. Les autres aspects déterminants sont liés au respect de la période de clôture budgétaire et surtout à l'accélération de la production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) par la DGCPT qui a facilité la mise à disposition des documents de base utiles pour la production, dans les délais réglementaires, des derniers comptes de gestion des comptables publics.

Concernant le système de passation et d'exécution des marchés publics, le processus d'adoption du nouveau code des marchés, a été marqué par l'appui concerté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ont fait preuve d'un soutien indéfectible pour son aboutissement et sa mise en application. Cependant, les modifications apportées en 2010 au nouveau code des marchés ont remis en cause les acquis en matière de réformes des marchés publics obtenues ces dernières années. Le dialogue mené entre le gouvernement et les partenaires au développement a permis de corriger une part importante des dysfonctionnements notés dans certaines dispositions du code. Il est attendu l'adoption du

code des marchés publics qui intégrera l'ensemble des propositions formulées en vue d'encourager l'utilisation du système pays par les partenaires au développement.

La durée moyenne de passation des marchés s'est écourtée de 209 jours en 2009 à 194 jours en 2010, mais reste toujours plus longue que l'objectif maximum de 150 jours. Les marchés passés par entente directe sont de 23% (2008) contre 8% en 2010 et restent strictement encadrés et contenus en-dessous du ratio de 20%. Ce résultat démontre que les pratiques d'achat public se sont considérablement améliorées depuis l'entrée en vigueur en janvier 2008 du nouveau cadre légal et réglementaire malgré quelques dysfonctionnements. En ce qui concerne le *taux d'annualité budgétaire*, il reste nul depuis 2009.

S'agissant de *l'Exécution budgétaire au niveau des ministères en charge de l'Education et de la Santé*, les taux sont relativement élevés. Le budget de *fonctionnement du secteur de l'Education* a été exécuté à hauteur de 91,14% en 2010 contre 95,39% en 2009, soit un écart négatif de 3,86 points de pourcentage par rapport à la cible de 2010 (95%). De même, le taux d'exécution du *budget d'investissement* a été de l'ordre de 86,27% en 2010 contre 70,92% en 2009, soit un écart positif de 1,27 point de pourcentage par rapport à l'objectif de 2010 (85%).

L'examen de l'exécution du budget du *Ministère de la Santé* révèle une amélioration du *taux d'exécution du budget de fonctionnement*, qui est passé de 86,28% en 2009 à 96,43% en 2010 pour un objectif fixé à 95%. Concernant le *budget d'investissement*, même si le taux d'exécution en 2010 (67,80%) n'a pas permis d'atteindre la cible (85%), des efforts ont été enregistrés comparé à 2009 (53,27%), soit un gain de 13 points.

Dans le sous-secteur de la *Justice*, la mise en œuvre du Programme Sectoriel Justice (PSJ) visant la promotion de l'accessibilité, l'amélioration du cadre institutionnel et l'efficacité, a permis d'obtenir d'importants résultats. Le *délai moyen de traitement des dossiers criminels* s'est maintenu à deux (02) ans depuis 2009, suite à l'entrée en vigueur de la loi 2008-50 du 23 septembre 2008 sur l'accélération des procédures criminelles. Pour les procédures correctionnelles, le *délai moyen de traitement des dossiers délictuels* n'a pas varié par rapport à 2009 (6 mois), car les mêmes difficultés liées à l'acheminement des citations et convocations de la justice persistent.

Par ailleurs, au dernier rapport *Doing Business 2011*, le Sénégal a reculé d'une place, se classant 151^{ème} sur un total de 183 pays concernés et ne devance que 28 pays. En effet, même si le rapport salue certains efforts pour le Sénégal, il n'en demeure pas moins que des progrès restent à faire, surtout dans le domaine du coût de mise en place des entreprises qui reste encore élevé. Malgré cette place peu enviable, des points positifs sont à noter. Le Sénégal est le 25^{ème} pays du monde à avoir amélioré le climat des affaires et facilité l'obtention du permis de construire. Aussi, c'est l'un des rares pays non membre de l'OCDE à avoir réussi à mettre en place un guichet unique. Selon le rapport, le guichet unique a permis de fusionner plusieurs procédures en une, facilitant du coup, le démarrage rapide des activités des entreprises.

Aussi, la mise en place de terminaux à conteneurs au Port de Dakar a permis de mettre à la disposition des entreprises, leurs différents produits. En outre, dans le secteur du commerce transfrontalier, le Sénégal, à l'image du Mali a connu d'énormes progrès. « Les pays comme le Mali et le Sénégal font parties des pays du monde qui ont le plus réformé le commerce transfrontalier ces cinq dernières années », dixit le rapport. Une situation qui est de bonne

augure pour l'avenir des entreprises, parce que, selon le rapport Doing Business, ceci favorise l'arrivée des investisseurs, ce qui est primordial pour la vie des PME.

Pour rappel, *Doing Business* analyse les réglementations qui s'appliquent aux entreprises d'une économie au cours de leur cycle de vie, leurs échanges commerciaux transfrontaliers, le paiement de leurs impôts et taxes et leur fermeture.

4.2. Développement local et décentralisation

La politique de développement local et de décentralisation du Sénégal vise, entre autres, un développement endogène et durable à travers le transfert des compétences au niveau local et la mise à disposition aux collectivités locales des Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) et des Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD). Sous ce rapport, les FDD et les FECL sont alimentés par des prélèvements respectifs de 3,5% et 2% sur la TVA de l'année n-1 conformément à la loi en vigueur. Les *montants* s'élèvent pour l'année 2010 à 16,233 108 milliards FCFA pour *le FDD* et 12,5 milliards FCFA pour *le FECL*. Cependant, dans la répartition du FDD, seules les compétences relatives à la santé, à l'éducation, à la jeunesse et au sport ainsi qu'à la culture, sont couvertes au niveau des communautés rurales.

La répartition du Fonds de Dotation à la Décentralisation (FDD) est effectuée sur la base de trois (03) nouveaux critères définis par le décret 2008-209 du 4 mars 2008 et qui a modifié celui de 96-1126 du 27 décembre 1996. Il s'agit :

- du *critère de compensation* : une part du Fonds de Dotation de la Décentralisation est répartie entre les régions, les communes et les communautés rurales pour la prise en charge des coûts résultant des compétences qui leur sont transférées. Cette dotation de compensation ne peut être inférieure à 70% du FDD.
- du *critère de fonctionnement* : une part du Fonds de Dotation de la Décentralisation est affectée à la prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement des collectivités locales, notamment, les services propres des régions, y compris leur comité économique et social, les indemnités des Maires, Présidents et Vice-présidents de Conseil rural ainsi que des assistants communautaires. La dotation de fonctionnement ne peut être supérieure à 25% du FDD.
- du critère relatif à *l'appui aux services de l'Etat* : une part des fonds de Dotation de la Décentralisation leur est réservée pour appuyer les collectivités locales dans l'exercice de leurs missions. Il s'agit des services déconcentrés de l'Etat et de l'Agence de Développement local. Cette dotation ne peut être supérieure à 5% du FDD.

Le FDD constitue la principale source de financement des charges de fonctionnement des régions du fait de l'absence de fiscalité propre. En outre, la part allouée aux communes et aux communautés rurales représente en moyenne, respectivement 7,6% et 20,5% de leurs recettes de fonctionnement. Pour l'année 2010, les communautés rurales ont obtenu 4,48 milliards FCFA, soit 27,61% de l'enveloppe globale contre 31,19% pour les communes.

Concernant le FECL, les critères définis sont relatifs à la performance, à la démographie et à la pauvreté. Cependant, le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

(MDCL) a la possibilité, en fonction des projets qui lui sont soumis, d'allouer des fonds spéciaux à des collectivités locales, par exemple pour l'achat des d'ambulance, pour la construction de stade municipaux, de Collèges d'enseignement Moyen, ou d'ouvrages communautaires.

S'agissant de *la mise à disposition des fonds*, les arrêtés ont été signés respectivement le 30 mars 2010 pour les FDD et le 12 mai 2010 pour les FECL. Ce qui reflète un respect du délai de trois (3) mois requis pour le FDD et un retard pour le FECL. Cependant, des difficultés liées à la mobilisation, à la mise à disposition et à la répartition des fonds subsistent.

En effet, les dotations allouées sont nettement inférieures aux charges induites par les compétences transférées, surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation et ne permettent pas de procéder à des réalisations d'envergure. Par ailleurs l'absence d'un véritable système de péréquation combinant divers critères est au détriment des collectivités locales les plus démunies. Il faut aussi signaler le non respect parfois, des critères de répartition du FDD

Les mesures préconisées pour palier aux contraintes sont : l'augmentation de l'appui financier de l'Etat aux collectivités locales, l'exploration d'autres sources en dehors de la TVA, notamment les taxes sur les mines, l'équité dans la répartition du FDD et du FECL pour qui prend compte les disparités qui existent entre les collectivités locales, l'instauration d'un système de péréquation prenant en compte les niveaux de pauvreté et qui va contribuer à mieux faire prévaloir l'esprit de solidarité nationale.

Conclusion partielle

Les efforts de consolidation de la crédibilité budgétaire se sont renforcés à travers un ensemble de mesures visant à maintenir l'équilibre budgétaire. Les modifications apportées au nouveau code des marchés ont certainement contribué à améliorer la durée moyenne de passation des marchés qui reste tout de même plus longue que l'objectif maximum de 150 jours. De bonnes performances d'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement ont été notées de manière générale par rapport à 2009, mais qui restent encore en dessous des cibles. Le climat des affaires ne s'est pas beaucoup amélioré par rapport à 2009 comme l'illustre le dernier rapport Doing Business 2011, où le Sénégal a reculé d'une place, se classant 151^e et ne devance que 28 pays, sur un total de 183 pays, concernés par ce rapport.

Concernant la politique de développement local et de décentralisation du Sénégal, les ressources financières mises à la disposition des Collectivités locales à travers le FDD et le FECL, restent encore inférieures par rapport aux charges induites par les compétences transférées. Dès lors, il convient de palier à cette contrainte, en envisageant la prise en compte d'un certain nombre de mesures telles que l'augmentation de l'appui financier de l'Etat aux collectivités locales, l'exploration d'autres sources en dehors de la TVA, notamment les taxes sur les mines.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Globalement, des résultats mitigés ont été enregistrés en 2010. Sur le plan macroéconomique, en dépit d'un environnement difficile marqué par la recrudescence des délestages, l'économie sénégalaise a été caractérisée par la bonne tenue de l'ensemble des indicateurs macroéconomiques. Toutefois, les perturbations dans la distribution de l'électricité auraient entraîné une perte de croissance d'environ 1,4%, cette dernière étant de 4,2%. Dans le secteur agricole, malgré les nombreuses initiatives prises en faveur de l'augmentation de la production agricole, force est de reconnaître que la croissance dans le secteur a été en deçà des attentes. Par ailleurs, l'économie sénégalaise souffre de la faiblesse du niveau encore peu élevé des investissements privés. Toutefois, des avancées ont été enregistrées avec une légère hausse du niveau des investissements passant de 23,7% du PIB à 23,9% en 2010 grâce aux efforts entrepris par l'Etat dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires à travers le Conseil Présidentiel de l'Investissement

Au niveau des services sociaux de base, même s'il reste encore des efforts à faire compte tenu du gap important à résorber pour l'atteinte des OMD, les résultats restent globalement encourageants. Pour ce faire, un accent particulier devrait être mis sur l'amélioration du taux d'achèvement du cycle primaire et sur l'assainissement. Le volet de la protection sociale voit les réalisations de ses actions prioritaires encore mitigées et sa mise en œuvre reste timide. Aussi, serait-il important de s'assurer du suivi des indicateurs de cet axe en vue de dynamiser les actions qui y correspondent

Au plan des réformes de la gestion des finances publiques et structurelles, des résultats encourageants ont été obtenus. L'amélioration du dispositif de préparation du budget de l'Etat s'est renforcée avec la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières, de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et du plan d'actions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. En outre, le nouveau code des marchés publics renforce le respect des principes d'intégrité et de transparence, conformément à la volonté du pays de se hisser aux normes et standards internationaux en matière de passation des marchés publics et de transparence dans la gestion budgétaire. La poursuite du Programme Sectoriel Justice (PSJ) permettra à l'institution judiciaire une meilleure efficacité et accessibilité.

Au regard des résultats obtenus ces dernières années et les tendances dégagées au cours de la mise en œuvre du DSRP-II, les objectifs d'une émergence économique et d'atteinte de tous les OMD commandent la mise en place d'une stratégie empreinte à la fois de rupture et de réalisme. Sous ce rapport, avec le nouveau Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015), l'accent sera mis entre autres, sur la modernisation de l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'optimisation de la politique énergétique, le développement et la modernisation des infrastructures, l'emploi et le développement des compétences et des qualifications tout en assurant un meilleur accès aux services sociaux de base pour la plupart des ménages.

Dans cette perspective, le pari d'une croissance forte ainsi que l'atteinte des OMD constituent des viatiques pour lesquels différents leviers fondamentaux seront actionnés simultanément en

vue de réduire significativement la pauvreté et positionner le Sénégal sur la rampe de l'émergence.

RECOMMANDATIONS

Malgré les efforts consentis par le Sénégal ces dernières années sous l'impulsion de la stratégie de réduction de la pauvreté pour le suivi et l'articulation des politiques publiques, les dispositifs de pilotage stratégique des politiques sectorielles restent encore à être améliorés à tous les niveaux. A cet effet, il est nécessaire de :

- renforcer le pilotage stratégique des politiques au niveau sectoriel, régional et local en systématisant les principes de la gestion axée sur les résultats ;
- finaliser le processus de révision des indicateurs de suivi du DPES en concertation avec tous les acteurs pour en garantir autant que faire se peut la qualité et la légitimité ;
- renforcer la concertation et la communication autour des cibles et des objectifs annuels à la fin de chaque exercice de revue ;
- renforcer l'articulation entre le Plan d'Actions Prioritaires du DPES, le PTIP et les CDSMT ;
- réaliser des enquêtes prioritaires nationales et/ou spécifiques, des évaluations périodiques pour affiner les analyses et pouvoir apprécier l'évolution des objectifs poursuivis ;
- intégrer la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers au besoin au niveau des comités ministériels de suivi évaluation ;
- tenir la revue du DPES avant les orientations budgétaires afin de pouvoir articuler le budget aux conclusions de la revue.

ANNEXE : LISTE RESTREINTE DES INDICATEURS

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référé nce	Historique				CIBLES/OBJECTIFS				
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015	
	CADRE MACROECONOMIQUE											
	1. Taux de croissance réel	DPEE	2004				2,20%	4,20%	5,00%	5,10%	7,00% ¹⁰	
	2. Taux d'inflation	DPEE	2004				-1,00%	1,3%	2,00%	2,00%	2,00%	
	3. Taux d'investissement	DPEE	2004				27,10%	23,9%	26,00%	26,00%	30,00%	
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004				-4,90%	-4,50%	-4,00%	-4,00%	3,00%	
	PAUVRETE MONETAIRE											
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ANS/D/ME F	2005	50,40%	48,40 %	50,70%	(*) Pas de données récentes	42,00%	Pas de données récentes	<30%	
Dakar		ANS/D/ME F	2005	Pas de données		<30%			<30%			
Autre Urbain		ANS/D/ME F	2005	38,00%	34,00 %	38,10%	<30%		<25%			
Rural		ANS/D/ME F	2005	56,00%	48,00 %	63,20%	43,00%		<30%			
	AGRICULTURE											
	6. Rapport entre production irriguée / production totale	DAPS	2004	16,70%	18,90 %	21,30 %	21,00%	26,70%	27,10%	30,60, %	50,00%	
	7. Production céréalière (en tonnes)	DAPS	2004	1010198	772 239	1 756 706	1 8 68 908	1 767 822	2039184	1 394 468	1 459 971	
	ELEVAGE											
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/ME L	2005	120	137	146	167	181	181	204	329	
AXE I: CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE												

¹⁰ Scénario optimiste

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référé nce	Historique					CIBLES/OBJECTIFS			
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015	
				TOURISME								
9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)		DIREL/ME L	2005	140	133	152,25 5	166	177	187	196	243	
TOURISME												
10. Nombre d'entrées de touristes par an		DEP/Touri sme	2004	866154	874 623	918 300	810 000	842 400	900000	945 000	1 149 000	
TRANSPORT												
11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	Route bitumée	DTT--- ANSD	2000(en quête village)				0,503					
	Route en latérite					(**)	0,52	Pas de données récentes				
12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an		AGEROUT E	2006	640	373	277,48 3	209	176,5	250	200	600	
13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an		AGEROUT E	2005	356	373	277,48 3	106	662	400	430	460	
14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an		AGEROUT E	2005	500	596	301,2	689	698	400	425	450	
ÉNERGIE												
15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)		SENELEC	2004	632,9	641	698,5	684,55	686,5	684,55	950	950	
16. Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)		SENELEC	2004	2192	2305,6	2400,4	2489,2	2427	2568	2814	3070	
17. Taux d'électrification rurale		DE/ME	2004	16%	17,2%	21%	22%	22%	24%	30%	55%	
MICROFINANCE												
18. Nombre de bénéficiaires		DRS/SFD	2006	799 625	871 035	914 597	1 352 287	140056 5	1 077 629	1 142 647	1 426 629	
SECTEUR PRIVÉ												

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structure s responsa bles	Référé nce	Historique						CIBLES/OBJECTIFS			
					2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015		
	Délai	DGID/ME F	2005	< 118 jours en moy	114 jours	18 jours	17jours		20 jours	20 jours	20 jours	20 jours		
		Coût	2005	< 20,5% de la val de la propriét é	< 20,5% de la val de la propri été	ND	ND	20% de la valeur	<12% de la valeur	<12% de la valeur				
	EQUITÉ DE GENRE													
	20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique		Ministère de la famille	2008		17,98 %	17,98%	30,00%	>10%	30% ¹¹	50%			
EMPLOI														
	21. Taux de sous-emploi		Dir Emploi— ANSD	2005	20,90%	19,50 %	18%	23,00%	15,70%	15,70%	14,60%	11,00%		
	22. Taux d'activité		Dir Emploi – ANSD	2002	50,70%	53,46 %	Non dispon ible	49,30%	50%	62,68%	66,10%	81,73%		
EDUCATION														
AXE II: ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	National	DPRE / Education	2004	83,40%	87,60 %	90,10 %	92,50%	94,40%	93,75%	96,00%	105,00%			
			2004	83,30%	88,50 %	92,40 %	95,90%	98,70%	94,60%	97,00%	105,00%			
	Garçons		2004	83,40%	86,80 %	88,00 %	89,20%	90,3	92,80%	95,00%	104,00%			

¹¹ Il ne devrait pas avoir de changement avant les prochaines élections législatives

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référénc e	Historique						CIBLES/OBJECTIFS			
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015		
24. Taux d'achèvement	National	DPRE / Education	2004	49,70%	55,10 %	58,40 %	59,60%	59,10%	66,20%	70,50%	90,00%		
	Filles		2004	48,10%	52,90 %	58,00 %	60,40%	60,90%	64,50%	69,00%	90,00%		
	Garçons		2004	51,30%	57,30 %	58,80 %	58,70%	57,40%	67,80%	71,80%	90,00%		
25. Taux brut d'Admission au CI	National	DPRE / Education	2004	103,20%	110,40 %	113,60 %	117,50 %	123,60%	110,30%	110,30%	110,20%		
	Filles		2004	106,40%	115,40 %	119,10 %	123,90 %	129,70%	109,70%	108,50%	106,00%		
	Garçons		2004	100,10%	105,70 %	108,50 %	111,50 %	117,70%	107,40%	108,00%	110,30%		
26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT		DPRH / METFP	2008			6,00%	6,00%	4,00%	6,00%	6,00%	20,00%		
	National	Direction de l'Alphabétisation	2005	165 422	62 223	83 529	77 988	115 526	92 893	92 893	92 893		
	Femmes		2005	141 246	982	66 208	66 895	99 675	57 835	57 835	57 835		
27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	Hommes		2005	24 176	13 241	17 321	11 093	15 851	35 057	35 057	35 057		
SANTÉ ET NUTRITION													
28. Nombre de malades du SIDA pris en charge		SNIS	2004	5500	7325	9252	12249	14 408 ¹²	10493	11752	15000		
29. Taux de couverture en TPI 2		SNIS	2005	53%	61%	54%	56%	ND	80%	82%	85%		
30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)		SNIS	2004	59%	63%	61%	67%	ND	70%	73%	>90%		

¹² Valeur estimée par le Comité National de Lutte contre le Sida

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référé nce	Historique					CIBLES/OBJECTIFS			
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015	
EAU ET ASSAINISSEMENT												
31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés	SNIS	2004	ND	89%	80%	74%	ND	>80%	>80%	>80%	900 000	
				280 000	418 000	629 000	865 418	720 000	890 000	900 000		
32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/âge) au niveau communautaire	SNIS— CLM	2004	260 000	280 000	418 000	629 000	865 418	720 000	890 000	900 000		
EAU ET ASSAINISSEMENT												
33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	UC- PEPAM	2004	93,00%	98,00 %	98,00 %	97,00%	98,50%	99,00%	99,00%	100,00%	
		ANSD										
	Rural	UC- PEPAM	2004	69,50%	72,40 %	75,50 %	73,60%	77,50%	77,00%	78,50%	82,00%	
		ANSD										
34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain		UC- PEPAM	2004	62,00%	63,90 %	63,40 %	63,60%	63,10%	67,50%	72,50%	78,00%	
		ANSD										
		UC- PEPAM	2005	33 100	29 700	74 620	18613 0	91900	192370	239 900	243 500	
		ANSD										
RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT												
36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Ministère de l'Environn ement	2004	1,02	1,08	1,25	0,78	0,96	≥Ratio 2009	≥Ratio 2010	≥Ratio 2014		
37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Ministère de l'Environn ement	2006	1 595 147	753 900	952 900	19.578. 382	7.436.57 7	569 238	439 964	157 004		

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Références	Historique					CIBLES/OBJECTIFS			
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015	
	38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)	Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	0,17	0,3	0,303	0,30	0,65	0,85	
HABITAT ET CADRE DE VIE												
	39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005	8 130	5 260	27 750	61 792	ND	73 575	73 575	73 575	
AXE_III: PROTECTION SOCIALE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	PROTECTION SOCIALE ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES											
	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Ministère de la Famille	2005	1 250	1 250	3 745	685	1 080	1 500	2 500	5 000	
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Direction sociale, Prog PRBC	2006	1 050	850	850	1 050	1 050	1 050	1 050	4 200	
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio-éducatif	Ministère de la Famille	2007		1 462	1 731	685	4 539	2 000	2 002	2 102	
BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF												
AXE_IV: BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	ARMP	2008			(***)	0	0	0	0	0	
	44. Durée moyenne de la passation de marché	ARMP – DCMP	2008			209	209	194	150	150	150	
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Cour des Comptes	2007		2	3 (2002, 2003 et	3	2 (proj loi 2008 et 2009)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référé nce	Historique						CIBLES/OBJECTIFS			
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015		
						2004)							
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Cour des Comptes	2005	19,20%	17,60 %	14,40 %	14,00%	ND	40,00%	%			100,00%
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	DB/DGF	98,23% (2003)	96,37%	100,26 %	93,91 %	86,28%	96,43%	95,00%			95,00%
		titre V	DB/DGF	95,7% (2003)	90,48%	68,59 %	104,60 %	53,27%	86,28%	85,00%			85,00%
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	DB/DGF	102,04 % (2003)	99,54%	92,78 %	87,70 %	95,39%	91,14%	95,00%			95,00%
		titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	85,89%	47,82 %	60,08 %	70,92%	86,27%	85,00%			95,00%
	49. Taux d'annualité budgétaire	DB/DGF—DCEF	2004	6,50%	6,90%	5,43%	0,31%	0	<7%	<7%			<7%
	50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	DACS	Indicateur nouveau				24 h	2h	ND	30h	24h		<24h
		DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	Indicateur nouveau				6 mois	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois		5 mois
	51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				3 ans	2ans	2ans	2 ans	2 ans		2 ans

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structure s responsa bles	Référénc e	Historique					CIBLES/OBJECTIFS		
				2006	2007	2008	2009	2010(R)	2010(P)	2011	2015
	52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	Indicateur nouvea u			11,5 Mrds de FCFA	12,5 Mrds de FCFA	12,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de 2014
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	Indicateur nouvea u			16,6 Mrds de FCFA	14,9 Mrds de FCFA	16,28 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de 2014
	53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD	DB/DGCP T/MEF	2007			2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	4,38 (12 mai 2010)	<3mois	<3mois	<3mois